



REPÈRES

Magazine de la Chambre neuchâteloise
du commerce et de l'industrie

> cnci

Initiative de limitation

une nouvelle menace pour notre
économie et nos emplois!

page 8

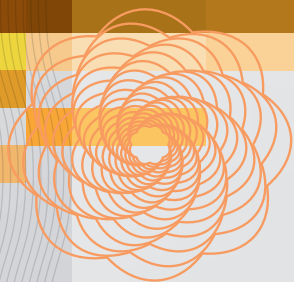
Mobilité

Les échéances
s'enchaînent

page 11



Plan d'épargne BCN en fonds de placement



Le meilleur endroit pour développer votre épargne



Dès CHF 100.- par mois

Décidez du rythme et du montant de vos versements, tout en bénéficiant de performances supérieures à un compte d'épargne. La solution idéale pour celles et ceux qui souhaitent investir sans avoir de capital initial.



www.bcn.ch/plan-fonds

VOIE BILATÉRALE AVEC L'UE: NE PAS LÂCHER LA PROIE POUR L'OMBRE!

par **Florian Némethi** - Directeur CNCI

SOMMAIRE

Éditorial	3
Économie pratique	5
Réseaux	6-7

Grand angle

La Initiative de limitation une nouvelle menace pour notre économie et nos emplois!	8-9
--	-----

Focus

Mobilité	11
-----------------	----

Maison de l'économie	12-13
-----------------------------	-------

Point de vue

Michèle Frutiger & René Mesot Piguet Galland & Cie SA	15
--	----

Agenda	18
---------------	----

Impressum

repères est le mensuel de
la Chambre neuchâteloise
du commerce et de l'industrie
Rue de la Serre 4
2000 Neuchâtel
Tél. 032 727 24 10
cnci@cnci.ch
www.cnci.ch

Parution bimestriel

Rédaction: CNCI
Éditeur: CNCI
Conception: Inox Communication
Impression: Imprimerie Baillod SA

Publicité

Nadia Garavaldi
Tél. 032 727 24 10
nadia.garavaldi@cnci.ch

Bulletin adressé aux membres
de la CNCI



Le 27 septembre prochain, la population suisse devra se prononcer sur l'initiative de l'UDC pour une immigration modérée. Or, il ne faut pas se tromper de cible quant à la portée de cet objet de votation: l'enjeu n'est pas uniquement une question d'immigration, c'est le démantèlement pur et simple de notre relation institutionnalisée avec l'Europe. Car, comme dans un jeu de domino, ce qui est déterminant pour l'ensemble de la construction, c'est la première pièce qui tombe!

Certes, à court terme, l'éventuelle résiliation de l'accord sur la libre circulation ne provoquerait « que » des problèmes administratifs et des difficultés épisodiques de recrutement liés à l'obtention de permis de travail pour la main-d'oeuvre européenne. Des problèmes qui, pourtant, constitueraient déjà une bien mauvaise épine dans le pied d'une économie comme celle de la Suisse, positionnée sur des spécialités à haute valeur ajoutée, très exportatrice et confrontée à une concurrence internationale de haut niveau exigeant de recourir aux meilleurs talents.

Au-delà, les choses se détérioreraient assez vite. La fin de la libre-circulation des personnes conduirait à une remise en question par l'UE de sa relation bilatérale avec la Suisse, même si elle peut aussi y perdre des plumes. Et la Suisse ne tient pas le couteau par le manche pour renégocier des accords; pour s'en convaincre il suffit de voir comment les choses évoluent entre Bruxelles et Londres dans le dossier du Brexit. Alors même que, face à l'UE, le Royaume-Uni pèse d'un poids largement supérieur à celui de la Suisse!

En soi, c'est déjà un risque énorme qu'il faut à tout prix éviter de prendre. Mais il convient surtout de se demander quelle relation la Suisse souhaite développer

dans les décennies à venir avec son grand - et seul - voisin européen. Un voisin avec lequel elle partage des valeurs démocratiques, sociales et culturelles fondamentales, dans un monde global qui devient très instable d'un point de vue géopolitique, commercial, mais aussi migratoire. Ce premier quart de 21^e siècle est en train de s'achever sur une pétoulière mondialisée pour le moins inquiétante de laquelle aucun leadership stabilisateur n'émerge. La montée de l'autoritarisme et la déliquescence du multilatéralisme ne vont pas favoriser l'essor de petits pays isolés et très dépendants du commerce international. Dès lors, est-ce vraiment une bonne idée pour la Suisse de se détacher du seul bloc politique, économique et sécuritaire encore fiable?

Enfin - et c'est un paradoxe total pour l'UDC - le démantèlement de la voie bilatérale, dans le monde actuel, ne serait-il pas finalement le meilleur moyen de pousser la Suisse à adhérer à l'UE dans la présente décennie? Car, pour rester prospère, la Suisse a besoin d'ouverture, de stabilité et de prévisibilité que lui procure sa bonne relation avec l'Europe. Sans nouvelle perspective bilatérale, le maintien en-dehors de l'UE serait-il encore une option?

La voie bilatérale avec l'UE n'est pas parfaite, tant s'en faut. Des problèmes importants subsistent, c'est vrai, pour lesquels il n'y a pas encore de bonnes solutions. Mais cela ne justifie en rien son abandon. Car isolée dans un monde de plus en plus protectionniste et fractionné, la Suisse n'aurait que l'illusion de sa souveraineté. Dès lors, le 27 septembre, il ne faudra surtout pas lâcher la proie pour l'ombre. Non à l'initiative de l'UDC!



REMI(COM)

LOCAUX COMMERCIAUX - COMMERCE - ENTREPRISES

**LE SPÉCIALISTE EN SUISSE
POUR LA TRANSMISSION
DE COMMERCE
ET D'ENTREPRISES**



Agence Neuchâtel - Jura - Bienne, Place Pury 9, Neuchâtel

Tél. 032 322 01 03 - neuchatel@remicom.com - www.remicom.com

LA MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL POST-COVID 19

Les mesures de lutte contre le coronavirus ont imposé à de nombreux employés de ne plus se rendre dans les locaux de l'employeur mais de travailler depuis leur domicile. En quelques jours seulement, bon nombre d'entreprises ont dû mettre en pratique le télétravail pour la grande majorité des collaborateurs. Dans cette urgence, il est évident que les parties au contrat de travail n'ont pas eu l'occasion de convenir des conditions particulières à cette nouvelle forme de travail.

Maintenant que la crise sanitaire semble maîtrisée, il est temps de formaliser les modalités du télétravail dont la pratique perdurera dans de nombreuses organisations. La question de la prise en charge des frais par l'employeur ainsi que la protection de la santé du télétravailleur, liée en particulier à l'ergonomie du poste de travail au domicile, méritent particulièrement réflexion avant la mise en œuvre de manière durable de cette forme de travail.

RÈGLEMENT DES FRAIS

Rappelons tout d'abord que le droit suisse ne prévoit pas de règles spécifiques au télétravail. Il s'agit dès lors d'appliquer les dispositions générales régissant les relations de travail que sont le code des obligations (art. 319ss CO) ainsi que la loi sur le travail (LTr) et ses ordonnances (en l'occurrence OLT1 et OLT3). Concernant les frais, ce sont les articles 327 et 327a CO qui s'appliquent. Selon l'art. 327 CO, l'employeur doit fournir au travailleur les instruments de travail et les matériaux dont il a besoin. Il est toutefois possible de convenir que tant la fourniture des instruments de travail et des matériaux que les frais y relatifs soient mis à la charge de l'employé. L'art. 327a CO prévoit quant à lui que les frais imposés par l'exécution du travail soient remboursés par l'employeur. Cette indemnité qui peut être forfaitaire doit couvrir les frais nécessaires et doit être prévue dans un accord écrit. Il découle de ces dispositions que l'employé qui prend l'initiative d'utiliser ses propres appareils (ordinateur, téléphone) sans accord de l'employeur, ne pourra demander le remboursement de ses frais.¹ Il faut relever que la jurisprudence n'a pas encore clarifié la notion de frais imposés par l'exécution du travail ou nécessaires en cas de télétravail. Pour certains auteurs les frais de télétravail ne sont pas nécessaires si l'employé bénéficie d'une place de travail dans l'entreprise et que le télétravail est effectué à sa demande et dans son propre intérêt.² En tout état de cause, il est fortement conseillé de convenir par un accord, écrit de préférence, quels instruments seront utilisés par le télétravailleur et si l'employeur participera ou non à ces frais.

PROTECTION DE LA SANTÉ

Les différentes dispositions légales traitant de l'obligation de l'employeur de protéger la santé de l'employé (art. 328 CO et 6 LTr), de pourvoir à l'état irréprochable des locaux de travail en matière d'aération, de bruit ou d'éclairage (art. 11ss OLT3), de veiller à ce que le poste de travail respecte les principes de l'ergonomie (art. 2 al. 1 lit. a OLT3, 23 et 24 OLT3) s'appliquent également lorsque l'employé travaille depuis chez lui. L'employeur ne mettant pas lui-même à disposition la place de travail dans un tel cas, il devra veiller à ce que le télétravailleur soit informé et instruit sur les règles précitées à respecter. De son côté, l'employé devra respecter ces règles et informer l'employeur si elles ne peuvent être respectées.

L'employeur peut, avec l'accord de l'employé, se réserver le droit de venir voir la place de travail de l'employé à son domicile. S'il s'avère que le télétravail ne peut s'effectuer dans de bonnes conditions malgré des adaptations raisonnables, l'employeur peut alors refuser à l'employé la possibilité de télétravailler.

CONCLUSION

Outre les deux questions traitées ci-dessus, de nombreux autres aspects tels que notamment la définition du lieu du télétravail, sa durée, les horaires, les modalités d'enregistrement du temps de travail, méritent d'être convenus par écrit avant de mettre en œuvre le télétravail.

FIN DE L'EXCEPTION DE NON-ASSUJETTISSEMENT AU LIEU D'ACTIVITÉ EN CAS DE TÉLÉTRAVAIL

Le principe découlant des règlements européens selon lequel un employé est assujéti aux assurances sociales de son état de résidence s'il y exerce une activité prépondérante (à partir de 25%) ne s'est plus appliqué en raison de la situation exceptionnelle liée au coronavirus. Il a en effet été convenu avec l'UE que l'assujettissement aux assurances sociales ne devait pas changer si en raison des restrictions applicables une personne travaillait depuis son domicile dans un pays de l'UE. Du fait qu'il est désormais à nouveau possible de venir travailler en Suisse, il a été décidé que cette exception prendra fin pour la France et l'Autriche au 31 août 2020 et pour l'Allemagne au 31 décembre 2020. Concernant les autres pays, des informations seront publiées sur le site de l'OFAS: <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/int/donnees-de-base-et-conventions/int-corona.html>

Quant à l'aspect fiscal, la France et la Suisse ont convenu qu'au vu des circonstances, le statut fiscal du frontalier qui a travaillé depuis son domicile durant cette période ne sera pas modifié. Cet accord est également valable jusqu'au 31 août 2020.

Régine de Bosset
Conseil juridique CNCI

1. Conséquences juridiques du télétravail, Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 12.3166 Meier-Schatz du 16 novembre 2016, 7.6.31 et 7.6.4.2.
2. Réf. précitée, 7.6.3.4 et 7.6.4.4.

VIDEO 2000 DEVIENT ELLO

Video 2000 change de nom et devient ello. Actif dans le Canton de Neuchâtel et dans le Jura bernois, l'opérateur se métamorphose pour mieux incarner sa personnalité dynamique, humaine et tournée vers l'avenir. A l'heure de l'hyperconnectivité, ello souhaite donner au monde digital un visage humain, proche et chaleureux. L'entreprise réaffirme son ancrage local: elle renforce son call center basé à Neuchâtel et propose un cloud neuchâtelois.

SOMECO, FABRICANT DE CADRANS ET D'AIGUILLES SUR LE LITTORAL, REPRENDRA LES LOCAUX CHAUX-DE-FONNIERS DE JEAN SINGER, MANUFACTURE DE CADRANS

La manufacture de cadrans Jean Singer, fondée à La Chaux-de-Fonds en 1919, quittera la Métropole horlogère en 2021 pour s'établir à Boudry. Elle investira un bâtiment actuellement en construction, initialement destiné à Someco. Quant à Someco, fabricant de cadrans, d'aiguilles et d'appliques, il quittera comme prévu son siège actuel de Cormondrèche, mais s'installera dans les locaux de Singer à La Chaux-de-Fonds, et non à Boudry. L'opération est motivée par l'évolution de la situation économique des sociétés, mais n'implique «aucun licenciement» précise Philippe Holzer, directeur de Someco. Il est actionnaire de Someco en commun avec Joris Hengisch, petit-fils du fondateur de Jean Singer et unique actionnaire de cette dernière. Jean Singer descend avec 268 employés. Someco monte, absorbant au passage sa filiale Evosigne, pour former une entité de 118 employés.

FRÉDÉRIC ARNAULT PREND LES RÊNES DE TAG HEUER

Dès le 1^{er} juillet, Frédéric Arnault, 25 ans, prendra la tête de la manufacture horlogère de La Chaux-de-Fonds. Il occupera le fauteuil de Stéphane Bianchi, qui avait lui-même succédé à Jean-Claude Biver en novembre 2018. Ce dernier se concentrera dorénavant sur le pôle horlogerie et joaillerie du groupe LVMH (Hublot, TAG Heuer et Zenith), qu'il préside déjà aujourd'hui. Frédéric Arnault n'est pas inconnu au bataillon. D'abord parce que ce diplômé de Polytechnique (Paris) est le quatrième enfant du milliardaire Bernard Arnault, PDG du groupe LVMH et première fortune européenne. D'autre part parce que, chez TAG Heuer, il occupe déjà le poste de directeur de la stratégie et du numérique depuis maintenant trois ans.

ELI10 ET VITEOS COLLABORENT

Viteos, fournisseur d'eau et d'électricité des trois villes neuchâteloises, et Eli10, qui alimente plusieurs communes du littoral, ont annoncé hier un partenariat inédit: les entreprises, toutes deux en mains publiques, comptent mettre en commun certaines ressources pour renforcer leur position sur le marché, notamment par rapport aux gros consommateurs. Un comité de pilotage paritaire est chargé de mettre en œuvre ce partenariat.

LA BANQUE CANTONALE NEUCHÂTELOISE S'ENGAGE EN FAVEUR DES COMMERÇANTS LOCAUX

Au travers de sa plateforme PassionNE.ch, la BCN permet à ses clients de bénéficier de rabais de 20 à 50% auprès de certains prestataires locaux. Pour soutenir ces derniers dans la crise actuelle, la BCN s'engage à compenser jusqu'à la rentrée le montant octroyé afin que le commerçant touche la totalité de sa prestation.

GILBERT PETIT-JEAN SE SÉPARE DE 30 EMPLOYÉS

Le Covid-19 force la société Gilbert Petit-Jean, aux Brenets, à se restructurer. L'entreprise active dans l'assemblage

de mouvements horlogers se sépare de 30 personnes (sur un total de 157). Après Werthanor, fabricant de boîtes pour la haute horlogerie au Locle, c'est la deuxième annonce du genre dans le Canton de Neuchâtel.

METALOR RENOUVE AVEC L'OR DE MINES ARTISANALES

L'affineur de métaux précieux Metalor, basé à Neuchâtel, annonce qu'il réintègre une part d'or extrait de manière artisanale dans ses achats. Une chaîne d'approvisionnement complètement traçable a pu être établie dans le cadre d'un nouveau partenariat entre Metalor et une entreprise péruvienne.

HEIDI.COM A FERMÉ BOUTIQUE

La folle aventure d'Heidi.com a-t-elle touché à sa fin? L'entreprise croule sous les dettes. Le montant des poursuites qu'elle traîne est passé de quelque 260'000 francs en août dernier à 1,4 million de francs en avril 2020. Comme les mauvaises nouvelles n'arrivent jamais seules, Heidi.com doit aussi tirer un trait sur ses ventes dans les succursales Migros. Le géant orange assurait un chiffre d'affaires annuel de près de deux millions de francs. Et le principal bailleur de fonds de la société, la Banque cantonale neuchâteloise (BCN), retire également son soutien.

COOP FUSIONNE SES SITES DE VENTE EN LIGNE

Le géant de la distribution Coop a fusionné ses sites de commerce en ligne pour créer une plateforme unifiée. Coop@home, Coop.ch et Mondovino se retrouvent désormais sur une seule adresse, coop.ch, a précisé le distributeur dans un communiqué. Une nouvelle application a été lancée dans la foulée, regroupant les fonctionnalités de plusieurs «applis» existantes.

THIERRY GROSJEAN À LA BARRE

Le successeur de Damien Piller est connu: l'ex-conseiller d'Etat neuchâtelois reprendra la présidence de Migros Neuchâtel-Fribourg.

BAT-MANN CONSTRUCTEUR INTÉGRAL SA

La société Bat-Mann Constructeur Intégral SA a fêté ses 25 ans d'existence le 1^{er} avril 2020.

INFRASCREEN REMPORTE LE PRIX BCN INNOVATION

Infrascreen remporte la onzième édition du Prix BCN Innovation lors d'une cérémonie diffusée en ligne. L'entreprise touchera 150'000 francs qui devraient favoriser son essor. La start-up, installée dans les locaux de Microcity à Neuchâtel, a l'ambition d'améliorer les performances économiques et énergétiques des serres de culture maraîchère.

HAUSSE RECORD DES FONDS RÉCOLTÉS EN 2019 POUR DES PROJETS DU CSEM

Le Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM), à Neuchâtel, a enregistré une hausse record des fonds récoltés pour différents projets de recherche en 2019. Fêtant ses 35 ans, il a maintenu ses mandats industriels à un très haut niveau. Le CSEM a ainsi bénéficié plus de 23 millions de fonds pour ses recherches en 2019. Une augmentation de 40% par rapport à 2018 (17,4 millions).

L'HORLOGER GREUBEL FORSEY LICENCIE

La crise sanitaire a bel et bien grippé l'horlogerie. L'une des premières à en pâtir, c'est l'entreprise chaux-de-fonnière Greubel Forsey. L'entreprise s'est séparée de douze personnes: huit personnes au sein des équipes de Greubel Forsey, et quatre personnes chez CompliTime, société sœur chargée du développement des complications horlogères. En tout, les deux sociétés occupent 110 personnes.



FELCO RÉUNIT SES FORCES POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

La société Felco SA fusionne avec Felco Motion SA, spin-off spécialisée dans les outils de taille électroportatifs et les solutions numériques du groupe. La nouvelle entité Felco SA sera dirigée par deux Co-CEO's (Stéphane Poggi, Christophe Nicolet) afin de renforcer tant l'aspect industriel que l'approche-clients. Quant au Conseil d'administration, il sera désormais présidé pour la première fois par une femme (Manuela Surdez).

ALTEA CHALLENGE LE MARCHÉ ROMAND DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION EN CRÉANT EYRA GROUP

Acteur reconnu en Suisse romande, la société ALTEA spécialiste des technologies de l'information passe à la vitesse supérieure en élargissant son offre. Le management affiche sans complexe son ambition de s'imposer comme leader du marché de l'IT en proposant une approche à 360° résolument tournée vers les besoins des clients. Elle fonde le groupe EYRA, qui réunit des solutions complètes des infrastructures IT, en proposant des services de sécurité de l'information et de protection des données dans son SWISS CLOUD et en offrant un accès unique aux meilleures compétences dans le domaine des technologies de l'information.

REGROUPEMENT DES ACTIVITÉS DE VITEOS SUR UN SITE PRINCIPAL

Poursuivant ses efforts d'optimisation de ses activités, Viteos désire réunir la majeure partie de son personnel sur un

nouveau site principal. Celui-ci sera situé à La Chaux-de-Fonds et permettra de maximiser le fonctionnement de l'entreprise ainsi que les synergies entre les différents services spécialisés, afin de développer de nouvelles prestations efficacement et durablement. Il a également pour objectif d'offrir un cadre de travail agréable au personnel de l'entreprise. Le nouveau site réunira des services administratifs et techniques sur une surface utile de près de 18'000 m². Le projet est devisé à environ CHF 50 millions. Un concours d'architectes sera lancé afin de trouver un projet alliant l'efficacité énergétique avec une utilisation pragmatique du sol et du bâtiment.

UN SAVON À L'ABSINTHE PRIMÉ PAR LE CSEM

La fée verte débarque dans les salles de bain. Le prix du développement durable du CSEM (Centre suisse d'électronique et de microtechnique) a été décerné à un savon artisanal à l'absinthe. Baptisée «Le p'tit Neuchâtelois», cette création libre de tout emballage est l'œuvre de quatre étudiants du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN).

LA BANQUE BONHÔTE ACQUIERT À ZURICH LA BANQUE PRIVATE CLIENT PARTNERS AG, SPÉCIALISÉE DANS L'ADMINISTRATION DE FORTUNES IMPORTANTES

Forte de son développement à la fois en Suisse romande et alémanique, la Banque Bonhôte & Cie SA acquiert la Banque Private Client Partners AG à Zurich. Spécialisé dans le family office, cet établissement fondé en 1998 offre des services d'administration et de consolidation d'actifs ainsi que du conseil en gestion à une clientèle suisse alémanique et internationale UHNWI (ultra high net worth individuals). Private Client Partners devient une succursale de la banque Bonhôte tout en conservant son identité. Son importante clientèle existante totalise CHF 1.9 milliards d'actifs sous gestion et CHF 5.6 milliards d'actifs consolidés.

[Vous souhaitez nous transmettre une information concernant votre entreprise. Merci de nous envoyer ces informations à \[nadia.garavaldi@cnci.ch\]\(mailto:nadia.garavaldi@cnci.ch\)](mailto:nadia.garavaldi@cnci.ch)

INITIATIVE DE LIMITATION

une nouvelle menace pour notre économie
et nos emplois!

Le 27 septembre prochain, le peuple suisse aura à se prononcer sur un objet d'une importance cruciale pour l'économie de notre pays. L'initiative « pour une immigration modérée » demandera, si elle est acceptée, la dénonciation pure et simple de notre accord de libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Mais ce n'est pas tout. La clause guillotine est péremptoire et, de fait, fera tomber l'ensemble des Bilatérales I. C'est donc la recherche, l'accès aux transports, le marché de l'agriculture, l'industrie et bien d'autres domaines que l'initiative menace. Dans un pays – et surtout un canton – qui bénéficie d'une grande source de richesse provenant de ses exportations, il est illusoire de croire que nous pourrions négocier de nouveaux accords avec les mêmes conditions. Les temps sombres que traversent notre économie, doublés des conséquences catastrophiques liées à la pandémie, présagent un avenir suffisamment incertain pour ne pas ajouter une contrainte supplémentaire. Trois acteurs locaux, plongés quotidiennement dans la réalité de notre économie, ont répondu à quelques-unes des questions clés de cette fondamentale décision.

MANUELA SURDEZ, Membre de la Direction de Goldec SA

Quelles compétences la main-d'œuvre étrangère vous apporte-elle? Pourquoi est-elle indispensable au fonctionnement de votre organisation?

La main-d'œuvre étrangère nous apporte des compétences métier lorsque nous n'arrivons pas à trouver ces dernières sur le territoire suisse. Très concrètement, dans notre secteur d'activité qui est le décolletage, et bien que nous formions des apprentis depuis une vingtaine d'années, nous avons un manque important dans l'offre de décolleteurs qualifiés au niveau suisse. La résultante serait que sans cette main-d'œuvre, notre capacité à répondre à toutes les demandes de nos clients serait fortement impactée, tout comme notre organisation. D'autre part, cette main-d'œuvre étrangère permet à l'entreprise de se développer et donc d'offrir des places supplémentaires à des citoyens CH et des personnes étrangères mais résidant dans notre pays et donc cela stimule l'emploi aussi dans notre pays. Nous sommes ainsi plus concurrentiels et nous permettons au tissu économique de se développer, d'apporter avec d'autres entreprises dans la même situation, un dynamisme au sein du canton et donc cette synergie se répercute aussi au niveau suisse. Nous sommes ici dans une situation gagnant-gagnant.

Pour quelles raisons faut-il voter NON à l'initiative « pour une immigration modérée »?

Il faut voter non car cela entraînerait de très graves conséquences pour l'économie suisse, notamment avec la fin des accords bilatéraux. La Suisse ne peut exister en vase clos, l'économie suisse est performante grâce à la voie bilatérale et au commerce qu'elle fait avec l'Europe qui est le marché principal de la Suisse. En Suisse, en plus des emplois qualifiés et spécifiques, nous avons de nombreux domaines comme les hôpitaux, le tourisme, l'agriculture, le bâtiment, qui sans les travailleurs étrangers ne pourraient simplement pas répondre à la demande, ce qui aurait une influence très négative au niveau économique du pays. Nous ne devons pas oublier que notre dynamisme vient aussi de là! Il est illusoire de croire que nous serions en mesure



de répondre à cette demande de main-d'œuvre, uniquement avec la population au chômage, en Suisse. De plus si nous pensons aux salariés, les mesures d'accompagnement permettent aujourd'hui de contrôler l'immigration et le dumping salarial. Des accords existent également pour assurer la protection des travailleurs plus âgés.

Covid-19: de quelle manière la pandémie renforce-t-elle votre opinion/position sur l'initiative?

La situation extrêmement difficile que nous vivons aujourd'hui confirme que nous avons tous besoin les uns des autres. L'économie suisse est très fortement impactée et si nous voulons nous relever, sans les accords bilatéraux en place, nous perdrons des marchés, des entreprises, des emplois et les avantages concurrentiels que nous avons pu mettre en place au fil des années. Encore plus aujourd'hui nous avons besoin de stabilité, nous devons retrouver un rythme de travail performant et, surtout, nous devons combattre cette initiative. Concernant tout particulièrement le Covid-19, nous devons remercier et être reconnaissants à toutes les personnes qui ont continué de travailler en contact avec le Covid-19 pour soutenir la population en Suisse, la soigner, lui fournir de la nourriture, les produits de première nécessité, et parmi ces personnes se trouvaient de nombreux travailleurs étrangers. Merci à eux tous.

FRANÇOISE PENLINGTON, Directrice de l'Hôtel DuPeyrou

Quelles compétences la main-d'œuvre étrangère vous apporte-elle ? Pourquoi est-elle indispensable au fonctionnement de votre organisation ?

Dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, il est indéniable que nous ne pouvons pas faire sans la main-d'œuvre étrangère, quel que soit le niveau des postes recherchés. Les travailleurs suisses ne sont pas ou peu intéressés par les métiers de la restauration et préfèrent se diversifier dans d'autres secteurs après l'apprentissage, secteurs dans lesquels les horaires et les salaires sont plus attractifs. Dans notre entreprise, une bonne partie de nos employés sont français et pour la plupart sont résidents en Suisse, permis B. Dans la mesure du possible, nous privilégions cette formule car elle facilite l'intégration des personnes dans notre communauté et nos employés contribuent

à l'essor économique de notre canton. La formation hôtelière en France est de haute qualité et je considère que nous avons de la chance de pouvoir puiser dans ce réservoir de compétences. (Excellente formation, même langue, même culture).

Pour quelles raisons faut-il voter NON à l'initiative « pour une immigration modérée » ?

Voter non, veut dire que nous renonçons à la libre circulation des personnes et il serait dommageable pour les intérêts de nos entreprises et de la Suisse de se priver de cet instrument qui facilite l'engagement du personnel étranger, mais ceci ne doit jamais être au détriment des citoyens suisses. J'insiste sur ce point car il est primordial. Voter « non » risque de remettre en cause d'autres avantages et accords que nous avons avec l'Union européenne, ce qui serait également très dommageable pour la Suisse. Cela dit, je dirais que cette votation est un faux débat. Le vrai sujet est de savoir si nous désirons une Suisse aussi performante que nous avons aujourd'hui. Car cette Suisse très performante a besoin

de faire appel à de la main-d'œuvre extérieure. On pourrait aussi décider de réduire notre productivité et de renoncer à certains pôles de compétences que nous avons en Suisse, ainsi, nous aurions moins besoin de main d'œuvre étrangère. Est-ce que c'est vraiment cela que l'UDC veut ?

Covid-19: de quelle manière la pandémie renforce-t-elle votre position sur l'initiative ?

La pandémie a mis en lumière le problème de la pénurie de personnel de santé suisse dans nos hôpitaux. Nous sommes dépendants des autres pour soigner nos citoyens... cette pénurie est consternante.



< La situation extrêmement difficile que nous vivons aujourd'hui confirme que nous avons tous besoin les uns des autres. >

MARIO EL-KHOURY, Directeur du CSEM

Quelles compétences la main-d'œuvre étrangère vous apporte-elle ? Pourquoi est-elle indispensable au fonctionnement de votre organisation ?

Le CSEM regroupe en son sein 43 nationalités, et cette diversité, tout comme celle des genres et des générations, contribue largement à son succès. Humainement, cela stimule les échanges et la créativité, qui sont gages d'innovation. Ils sont essentiels à notre mission, qui consiste à développer et transférer des technologies de premier plan à l'industrie suisse. Technologiquement, ensuite, le CSEM a besoin de recruter les meilleurs spécialistes mondiaux dans ses domaines de compétence spécifiques, afin de maintenir son leadership au service de l'industrie suisse. Enfin, outre un savoir-faire et un capital intellectuel inestimables, les chercheurs étrangers nous apportent leur réseau, qui peut ouvrir de nouvelles perspectives de marché à des entreprises suisses et aux services de promotion économique.

Pour quelles raisons faut-il voter NON à l'initiative « pour une immigration modérée » ?

L'ouverture de la Suisse est un des piliers de sa prospérité. Elle est nécessaire à la bonne marche de plusieurs secteurs, que ce soit dans l'agriculture, l'industrie ou les services. Comme le marché interne suisse est très petit, cette prospérité ne peut perdurer que si l'on facilite l'export de biens et de services, ce qui implique de ne pas mettre en péril les excellents liens avec l'EU. Une action contraire reviendrait à scier une branche importante sur laquelle est assise notre prospérité. Côté CSEM, nous avons par exemple besoin de participer à des projets de recherche européens, afin de nous mesurer aux plus forts, et d'apporter à l'industrie suisse les meilleures technologies possibles. La main-d'œuvre étrangère – plus jeune – permet par ailleurs de compenser le vieillissement de la population suisse.

Covid-19: de quelle manière la pandémie renforce-t-elle votre position sur l'initiative ?

Pour se relever après la pandémie de Covid-19, qui a durement affecté l'éco-

nomie, l'industrie suisse devra miser encore davantage sur l'innovation pour se différencier des concurrents des autres pays. Dans ce contexte, la mission de transfert technologique du CSEM sera renforcée. Plus que jamais, nous aurons besoin d'être en mesure de recruter rapidement les meilleurs spécialistes étrangers, afin de renforcer l'avantage concurrentiel de l'industrie suisse.



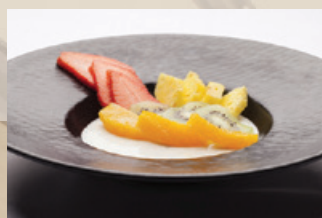
Quentin Di Meo
Chargé de projets CNCI



MARIN BUSINESS
CENTER

Un lieu exclusif pour vos rendez-vous d'entreprise

Séminaire, conférence ou concert, le Marin Business Center fait de votre événement un moment inoubliable. Tout proche de l'autoroute et de la gare, il est doté d'une salle de 140 places, d'un salon pour les réunions et d'un parking gratuit. Sans oublier ses technologies de pointe, son offre gastronomique exclusive et son équipe pour vous conseiller. Du menu de votre dîner à la décoration, nous nous chargeons de tout. Et si vous en profitez ?



Partenaire

école-club

MIGROS

MOBILITÉ

Les échéances s'enchaînent

L'heure de la rentrée a sonné, mais la reprise se fera encore longtemps attendre. Au début août, 47% des emplois neuchâtelois sont annoncés en RHT, ce qui génère moins de trafic sur les routes et un taux d'occupation moindre dans les transports publics. Parallèlement, la courbe d'utilisation du vélo est dopée en raison de son potentiel de respect des consignes de sécurité édictées par l'OFSP (observations faites sur 5 postes de comptage de mobilité douce du Canton). Depuis le 6 juillet, le port du masque est obligatoire dans les transports publics jusqu'à nouvel avis. A partir du 31 août, la fin de l'exception de non-assujettissement au lieu d'activité en cas de télétravail prendra fin pour la France, ce qui aura une influence pour les collaborateurs frontaliers concernés. D'autres échéances importantes vont s'enchaîner dans le domaine de la mobilité. Petit aperçu.

A LA CHAUX-DE-FONDS, LES PENDULAIRES EXTERNES À LA CA(I)SSE DÈS LE 1^{ER} NOVEMBRE 2020

La politique de stationnement aurait dû entrer en vigueur, le 1^{er} juillet 2020. En raison du COVID-19, cette dernière a été repoussée au 1^{er} novembre 2020. Un périmètre macarons se créera autour du centre-ville, sur l'ensemble du territoire. Les macarons seront gratuits pour les véhicules des habitants de La Chaux-de-Fonds. Seront aussi délivrés gratuitement des macarons «entreprises» aux voitures automobiles légères des sociétés avec un siège, une succursale, une filiale ou des locaux sis sur le territoire communal. Les macarons (mensuels, trimestriels ou annuels) seront par contre payants pour les pendulaires ne résidant pas à La Chaux-de-Fonds (pendulaires externes). Ils pourront parquer à moindres coûts dans 13 parkings d'échange. Cinq numéros d'immatriculation pourront figurer sur un macaron, ce qui devrait favoriser le covoiturage.

A partir du 31 août 2020, les pendulaires externes pourront commander leurs macarons.

Plus d'infos :

www.chaux-de-fonds.ch/politique-stationnement

politique-stationnement.vch@ne.ch

Tél. 032 967 64 65

(M. Philippe Carrard de la Ville de La Chaux-de-Fonds)

Charles Constantin

Membre de la Direction CNCI

BUS DE SUBSTITUTION POUR PALLIER LA FERMETURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE NEUCHÂTEL - CHAUX-DE-FONDS

Du 1^{er} mars au 31 octobre 2021, durant la phase principale des travaux, le trafic ferroviaire sera totalement interrompu et remplacé par des bus. Des bus directs circuleront chaque demi-heure entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et tous les quarts d'heure aux heures de pointe. Des bus régionaux circuleront également chaque demi-heure entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds avec arrêts intermédiaires aux Geneveys-sur-Coffrane et aux Hauts-Geneveys. Le trajet en bus direct durera environ 7 minutes de plus que le trajet en train. Les correspondances seront assurées dans les différentes gares. Pour y parvenir, les horaires actuels seront modifiés. La ligne de bus 380 Le Locle - Les Ponts-de-Martel -Neuchâtel sera également renforcée. A noter que la ligne ferroviaire Morteau-Col-des-Roches sera également complètement fermée l'an prochain pour des travaux de 8 mois.

PAS D'AUGMENTATION DE PRIX POUR LES TRANSPORTS PUBLICS EN 2021, CONDITIONS SPÉCIALES POUR LES PENDULAIRES NEUCHÂTEL- LA CHAUX-DE-FONDS ET AUGMENTATION À MOYEN TERME DU PRIX DE L'ESSENCE

Au niveau national, les transports publics n'augmenteront pas leurs prix en 2021, malgré un manque à gagner attendu de 25 à 30%. Les voyageurs recevront un dédommagement sur leurs titres de transport en cas de retard d'au moins une heure. L'inter-ruption totale de la circulation sur l'axe ferroviaire Neuchâtel- La Chaux-de-Fonds incite les CFF, le BLS et le Canton de Neuchâtel à faire un geste commercial envers les clients. Pour eux, il s'agit d'éviter un report modal sur la mobilité individuelle et de prendre en compte les désagréments des pendulaires concernés. À titre d'exemple, une réduction de CHF 165.- sera proposée pour un abonnement Onde verte annuel de 5 zones.

Le débat sur la révision de la loi sur le CO₂ s'achèvera cet automne au Palais fédéral. Est dans le pipeline une majoration du prix des carburants de 10 centimes par litre au maximum jusqu'en 2024, de 12 centimes par litre à partir de 2025. Il n'est pas sûr que ces maxima soient appliqués. Egalement, dans le pipeline, un supplément de 30 à 120 francs selon le type de trajet prélevé sur le prix des billets d'avion. Les passagers en transit ou en transfert ne sont pas concernés. Le montant maximal de la taxe sur le CO₂ augmentera, passant de CHF 120.- par tonne à CHF 210.-. Certitude quasi-acquise: le peuple suisse se prononcera sur la loi sur le CO₂, au printemps 2021. L'UDC, hostile à une loi climatique, a déjà annoncé qu'elle organisera un référendum.

Trois associations professionnelles s'engagent pour renforcer la formation professionnelle dans les métiers techniques

L'Association neuchâteloise pour la valorisation du savoir-faire mécanique (COMEC), l'Association de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux (Swissmem) et la Convention patronale de l'industrie horlogère (CPIH) ont décidé d'unir leurs forces en créant un poste de démarcheur (ou démarcheuse) qui prendra ses fonctions dès le 1^{er} septembre 2020. Ce poste sera financé par deux fonds œuvrant à la promotion de l'apprentissage en mode dual: le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) et le Fonds pour l'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD). L'objectif: augmenter le nombre de places d'apprentissage dans le domaine technique.

De plus et afin de soutenir les nouvelles entreprises formatrices dans la voie de l'apprentissage, le Conseil d'État a développé un nouveau modèle d'apprentissage: le partenariat flexible. Ce modèle, mis en œuvre dès la prochaine rentrée scolaire, propose une formation professionnelle en deux étapes. Lors de la première partie de l'apprentissage, l'entreprise est soutenue dans son rôle de formatrice et peut déléguer

une partie importante de la formation pratique auprès du Pôle Technologies et Industrie du futur Centre professionnel neuchâtelois (PTI-CPNE). En revanche, la seconde partie de l'apprentissage s'effectuera entièrement pour la pratique professionnelle au sein de l'entreprise formatrice signataire du contrat avec l'apprenti-e. Le partenariat flexible concerne les métiers suivants: automaticien-ne CFC, micromécanicien-ne CFC, informaticien-ne CFC, qualicien-ne en microtechnique CFC, horloger-ère CFC, électronicien-ne CFC, avec ou sans maturité professionnelle.

Le coût annuel de la formation pour l'entreprise sera de 12'000 francs. Avec la mesure «contrat-formation», cette dernière recevra une subvention annuelle pour les métiers concernés par le partenariat flexible allant de 5'000 à 6'000 francs par apprenti-e. Une subvention supplémentaire de 1'300 francs est accordée si l'apprenti-e effectue une maturité professionnelle.

Nadia Garavaldi Liengme
Membre du Comité COMEC

Capa'cité 2021 – A vos agendas!

La huitième édition du salon des métiers du Canton de Neuchâtel se déroulera du 23 au 28 août 2021, à La Chaux-de-Fonds. Capa'cité prendra une nouvelle fois place dans les rues de la métropole horlogère pour présenter la diversité des métiers aux jeunes Neuchâtelois, ainsi qu'à leur famille.

Apprentis et formateurs présenteront ensemble leurs savoirs, en direct, aux 80'000 visiteurs du salon des métiers avec pour seul objectif: aider les jeunes à choisir leur avenir et à entrer dans la vie active.

Le comité de Capa'cité se réjouit de présenter les nouveautés de cette édition et de vivre cette semaine en compagnie des entreprises neuchâteloises. En attendant de connaître tous les détails de Capa'cité 2021, réservez la date dans vos agendas.

Patricia Da Costa
Secrétaire Capa'cité



Pas de négociations pour la CCT neuchâteloise du commerce de détail

Rien de bien surprenant, les signataires de la convention collective de travail neuchâteloise du commerce de détail – par la Fédération neuchâteloise du commerce de détail, le Groupement neuchâtelois des grands magasins et l'Ordre neuchâtelois des pharmaciens – ont décidé de reporter la négociation de la nouvelle CCT à 2021. Un texte qui a force de loi dans l'ensemble du canton puisqu'il s'agit-là d'une conven-

tion collective de travail étendue, reconnue par les autorités compétentes.

Pour les acteurs du commerce neuchâtelois, la CCT du commerce de détail, signée en 2014, déjà prolongée une fois, arrive à échéance au 31 décembre 2020 et aurait dû faire l'objet d'une nouvelle version au 1^{er} janvier de l'année prochaine. La crise sanitaire et économique que traversent

actuellement les acteurs économiques de notre canton en a décidé autrement et ne permet pas d'entamer un processus de négociation.

La situation pour les commerçants est incertaine et délicate. Devenu prépondérant et profondément prioritaire après cette période de semi-confinement, l'objectif est clair: assurer la pérennité des commerçants et, par conséquent garantir les emplois. Il est désormais nécessaire de retrouver une stabilité afin de pouvoir entamer une nouvelle phase de négociation. Ainsi, les partenaires sociaux pourront se rencontrer sereinement et permettre le déploiement d'une nouvelle CCT au 1^{er} janvier 2022.

Quentin Di Meo
Secrétaire GNGM

La formation professionnelle est mise à l'épreuve. Le REN, partenaire précieux en tant de crise!

La crise sanitaire du Covid-19 a frappé le monde de plein fouet, ses répercussions sur l'économie suisse ne sont pas encore chiffrables mais s'avèrent d'ores et déjà inquiétantes. Il reste néanmoins essentiel d'offrir des perspectives aux jeunes à la recherche de places d'apprentissage. Dans un tel contexte, les entreprises pourraient être réticentes à former des jeunes. Corinne De Marco, Cheffe d'office du SFPO (service des formations postobligatoires et de l'orientation), indique que c'est pour les soutenir et les encourager que l'Etat de Neuchâtel offre une prime de 2'000 CHF aux entreprises formatrices neuchâteloises engageant des apprenti-e-s en première année à la rentrée 2020-2021.

Cette mesure, en faveur de la formation professionnelle duale, vient s'ajouter à la prestation du contrat-formation. Elle précise que d'autres types de soutiens ont également été développés pour favoriser l'apprentissage au sein des entreprises comme la simplification des formulaires pour devenir entreprise formatrice, l'augmentation des cours de formateur-trice-s en entreprise et une flexibilité de l'offre des cours ou encore un coaching offert aux

entreprises nouvellement formatrices ou au bénéfice d'une nouvelle autorisation de former dans une autre profession.

Former dans ce contexte, est-ce bien raisonnable?

C'est également pour soutenir les entreprises que le REN, réseau d'entreprises formatrices neuchâteloises, partenaire de confiance reconnu par l'Etat, redouble d'efforts pour les accompagner tout au long de ce passionnant, mais néanmoins exigeant, chemin de la formation professionnelle duale. Plus que jamais, le label «entreprise formatrice» est un atout à faire valoir auprès des clients comme des partenaires commerciaux. Former une relève professionnelle grâce à un cursus de qualité, investir dans de futur-e-s collaborateur-trice-s qualifié-e-s et les fidéliser par le biais de sa culture d'entreprise sont des bénéfices non négligeables pour les entreprises qui forment des apprenti-e-s.

Le concept du REN est simple et efficace

Une entreprise émet le souhait de former un-e ou plusieurs apprenti-e-s. Sa volonté est claire et motivée par le désir de transmettre son savoir-faire. Elle a identifié

un-e formateur-trice avec de solides compétences professionnelles et techniques et souhaite mettre à disposition les ressources humaines et matérielles permettant de couvrir le plan de formation. L'entreprise a conscience que les exigences de l'Etat sont l'indispensable gage de la qualité de la formation suisse mais n'a pas encore toutes les clés en main pour y répondre. Elle fait dès lors appel au REN qui sera son partenaire tout au long du processus. Le REN allège les contraintes administratives de l'entreprise (dès la phase de recrutement) et du suivi de formation lui permettant de se focaliser sur la transmission de son savoir-faire grâce à un service de proximité individualisé (www.reneuchatel.ch).

Chiffres stables

Les mesures mises en place par le Département de l'éducation et de la famille ont contribué aux bons résultats du Canton de Neuchâtel qui enregistre une légère augmentation du nombre de nouveaux contrats à fin juillet 2020 comparative-ment à 2019. Idem pour le REN qui a atteint ses objectifs, malgré le contexte, grâce à son maillon fort, Mélanie Walser, coordinatrice de formation, et toute son équipe.

Emmanuella Daverio
Secrétaire patronale
Présidente du REN – réseau d'entreprises formatrices neuchâteloises



Des solutions pour tous vos projets

Saint-Blaise
Les Ponts-de-Martel
La Chaux-de-Fonds
Le Locle / La Brévine
Chézard-St-Martin

www.fluckigersa.ch

Pour notre courant vert: **Sun Valley** – L'énergie électrique 100% photovoltaïque de proximité



tsm

COMPAGNIE D'ASSURANCES
VERSICHERUNGS - GESELLSCHAFT
INSURANCE COMPANY



Transports
A chaque exigence, une solution

ASSURANCES TRANSPORTS
www.tsm.ch/transports

ORFÈVRE EN ASSURANCES DEPUIS 1921 

MICHÈLE FRUTIGER RENE MESOT

DIRECTRICE-ADJOINTE, DIRECTEUR

Piguet Galland & Cie SA, Banque privée, Conseil Patrimonial

Nadia Garavaldi Liengme

Assistante de Direction CNCI, Relations membres CNCI

Pouvez-vous nous présenter votre entreprise en une phrase ?

Nous contribuons au bonheur de nos clients en les aidant à réaliser leurs projets de vie.

Comment voyez-vous la croissance de votre entreprise au cours des cinq prochaines années ?

Piguet Galland est une banque privée suisse avec 5 succursales en Suisse romande (Lausanne, Yverdon-les-Bains, Nyon, Genève et Neuchâtel). Ces trois dernières années, le bureau de Neuchâtel composée de 6 collaborateurs, a enregistré une augmentation de 3 à 5% de ses revenus annuels. Nous avons l'ambition de poursuivre notre croissance organique au même rythme, tout en étant également intéressés à acquérir des structures financières externes.

Depuis nos débuts, la formation professionnelle et la formation continue de nos collaborateurs nous tiennent à cœur. Nous comptons des profils universitaires, des praticiens des Hautes Ecoles Spécialisées, tout comme deux étudiants en emploi (CFC, Maturité professionnelle). Malheureusement, la place financière neuchâteloise ne forme pas suffisamment. C'est pourquoi, il faut avoir une vision plus large et chercher des profils complémentaires. A titre d'exemple, une personne diplômée de l'École hôtelière fait le bonheur de notre clientèle.



Quelles sont les conséquences du Covid-19 sur les marchés financiers ?

La pandémie du COVID-19 a provoqué une crise humaine et sanitaire sans précédent. Et les mesures prises pour endiguer le virus ont entraîné un fort ralentissement économique. Par conséquent, la volatilité des marchés a été extrême. Finalement, même si les gouvernements et les banques centrales ont pris des mesures jusqu'ici inédites pour soutenir l'économie, les marchés financiers se stabilisent difficilement en raison des craintes des nouveaux cas en augmentation. Néanmoins, les annonces de premiers succès dans la quête d'un traitement ou d'un vaccin ont relancé les indices boursiers. Pendant cette période de crise, nous avons pris des mesures pour assurer la sécurité de nos employés et la continuité des services. De plus, nous avons contacté individuellement tous nos clients, et les avons informés de manière régulière de nos convictions durant les forts mouvements de marché, afin de les rassurer et de leur apporter de la sérénité.

Les banques suisses sont-elles en retard dans la digitalisation ?

Oui, clairement. Prenons l'exemple du succès des néo banques,

qui sont toujours plus nombreuses et qui modifient en profondeur le paysage bancaire. Elles modernisent les services de bases, en permettant notamment aux consommateurs de piloter leur compte bancaire à distance depuis leur smartphone. D'ailleurs, les besoins des consommateurs ont fondamentalement évolué. L'hyper connectivité et la digitalisation des services bancaires nous obligent à repenser sans cesse nos pratiques et nos services, afin de s'adapter et capturer les nouvelles opportunités. Piguet Galland a, pour sa part, conçu la T@ble, un écran tactile de 55 pouces intégré en trompe-l'œil dans une table contemporaine

dessinée par un talentueux designer local. Cette innovation repense le rendez-vous clientèle en le rendant plus fluide, plus ludique et sans papier. Le concept de banquier mobile a par ailleurs progressé durant la période de semi-confinement, les conseillers étant en mesure d'être complètement équipés et autonomes en déplacement.

Le Bitcoin est-il une arnaque ?

Le terme « arnaque » est exagéré. Les crypto-monnaies abaissent les coûts des échanges monétaires et accélèrent la vitesse des transactions. L'engagement des gouvernements à

combattre le blanchiment d'argent et à lutter contre la fraude fiscale a fait évoluer la réglementation, qui encadre dorénavant les crypto-monnaies.

Marché immobilier : est-ce encore le moment d'acheter aujourd'hui ? Et si oui, sur quelle durée faut-il conclure son hypothèque ?

Oui, car les taux hypothécaires demeureront bas. Cependant, il faut acheter au bon prix ! Et pour ce faire, il est important de valider son plan de financement avec son partenaire bancaire. Nous sommes une des seules banques privées à offrir un service de financement hypothécaire. Nous offrons un accompagnement continu, sur-mesure, et préconisons donc des financements à court terme, afin de profiter des taux les plus bas, tout en éparpillant la différence du coût dans sa prévoyance individuelle.

Avez-vous une exclusivité ou un message pour nos lecteurs ?

Chacun a sa propre définition du bonheur. Nous sommes là pour comprendre la vôtre, et vous aider à atteindre vos objectifs et ainsi concrétiser vos projets de vie (retraite anticipée, transmission d'entreprise, acquisition immobilière, ...). N'hésitez pas à considérer nos conseils, afin d'harmoniser votre patrimoine. Chacun est plus fortuné qu'il ne le pense !

Les ateliers

Fondation Les Perce-Neige

Pour tous vos travaux de conditionnement (horlogerie, alimentaire, cosmétique, etc.), emballage sous film, saisie informatique et mise sous pli.



Fondation Les Perce-Neige
chemin Mon Loisir 23e
2208 Les Hauts-Geneveys
www.perce-neige.ch

Pour toute demande:
Flavian Zimmermann
tél. 032 886 67 30
pn.ateliers-com@ne.ch

La nouvelle loi sur l'égalité salariale est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2020.

Les entreprises employant 100 travailleurs et plus devront avoir exécuté leur première analyse de l'égalité des salaires fin juin 2021 et la faire contrôler dans l'année qui suit.

Votre entreprise est-elle concernée ?

Nous vous accompagnons volontiers afin de satisfaire à ces nouvelles exigences, par exemple en vous aidant à établir l'analyse requise ou en vérifiant celle qui aura été effectuée à l'interne ou par des tiers.

**FIDUCIAIRE
LEITENBERG
& ASSOCIES SA**

Av. Léopold-Robert 75, 2300 La Chaux-de-Fonds

Vy-d'Etra 33a, 2000 Neuchâtel

Tél. +41 32 910 93 33

www.leitenberg.net

Du soleil
DANS VOTRE VIE

un gain immédiat
SANS INVESTISSEMENT



DEMANDEZ UNE OFFRE
pour une installation photovoltaïque
SANS INVESTISSEMENT PROPRE

viteos
toutes vos énergies

*Offre valable sous certaines conditions (>400m²)

03.09

FORMATION EXPORT

L'origine non-préférentielle, certificats et attestations d'origine

13:30 - 16:30

CNCI, Serre 4, Neuchâtel

08.09

FORMATION EXPORT

Accords de libre-échange, origine préférentielle et statut d'exportateur agréé

09:00 - 17:00

Hôtel Beaulac, Neuchâtel

15.09

FORMATION EXPORT

Les Incoterms 2020

09:00 - 17:00

Hôtel Beaulac, Neuchâtel

29.09

FORMATION EXPORT

Le Carnet ATA

13:30 - 16:30

CNCI, Serre 4, Neuchâtel

27.10

FORMATION EXPORT

Optimiser un département import-export « régimes douaniers - taxes - simplification des déclarations - organisation interne à l'entreprise »

13:30 - 17:00

CNCI, Serre 4, Neuchâtel

03.11

FORMATION EXPORT

Organiser un transport de marchandises

13:30 - 17:00

CNCI, Serre 4, Neuchâtel

24.11

FORMATION TVA

Opérations avec l'Union européenne

13:30 - 17:00

CNCI, Serre 4, Neuchâtel

Retrouvez notre agenda



**NOS SOLUTIONS TECHNIQUES
INTELLIGENTES POUR UNE
OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE**

*Un interlocuteur unique pour vos projets immobiliers.
Découvrez notre Espace Groupe E à Boudry.*

Prenez rendez-vous sur **espace.groupe-e.ch**

Accords bilatéraux

**NE JOUONS PAS
AVEC LE FEU!**



Libre circulation
des personnes

Obstacles techniques
au commerce

Marchés publics

Agriculture

Transports terrestres

Transport aérien

Recherche

27 septembre

NON à l'initiative
de résiliation

www.initiativecontrelesbilaterales-ne.ch